

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI- : AMR 25/14/96
ÉF AI 96 RN 074

ÉF AI

DOCUMENT EXTERNE
Londres, avril 1996

CUBA
La répression frappe les dissidents

Table des matières

	pages
Introduction	1
Problèmes des avocats dissidents	3
Harcèlements de journalistes indépendants	5
Le Conseil cubain	9
Sa création	9
Le début des mesures de harcèlement.	10
Le Conseil cubain demande l'autorisation de tenir une assemblée nationale	12
Débuts de la répression	15
Les autorités interdisent la conférence nationale	15
Procès de Lázaro González et du Dr Morzión	18
Les arrestations se poursuivent	18
Récapitulation des sujets de préoccupations d'Amnesty International à Cuba	21
Annexe	
I. Structure du Conseil Cubain.	
II. Noms des groupes associés au Conseil cubain mentionnés dans ce document	

DOCUMENT EXTERNE
Londres, avril 1996

CUBA

La répression frappe les dissidents

Introduction

À Cuba, la loi -et son application- restreignent fortement les libertés d'association, de réunion et d'expression. La Constitution cubaine de 1976, revue et amendée en 1992, définit Cuba comme un État socialiste où le Parti communiste -le seul parti politique autorisé- constitue la force qui dirige la société et l'État. En son article 7, elle reconnaît de façon spécifique et encourage « les organisations sociales et de masse qui, nées au cours de l'histoire des luttes de notre peuple, rassemblent différentes catégories de la population, représentent leurs intérêts particuliers, et les font participer aux tâches de construction, de consolidation et de défense de la société socialiste ». L'article 53 reconnaît la liberté d'expression et de presse, mais seulement « conformément aux objectifs de la société socialiste ... la presse, la radio, la télévision, le cinéma, et autres composantes des médias de masse, sont propriétés de l'État et de la société et ne peuvent en aucun cas devenir propriété privée. Ceci garantit que leur utilisation se fera uniquement au service des travailleurs et des intérêts de la société ». L'article 54 stipule que « les droits de réunion, de manifestation et d'association sont exercés par les travailleurs, manuels ou intellectuels, les paysans, les femmes, les étudiants, et autres catégories de travailleurs, et ils disposent pour cela des moyens nécessaires. Les organisations sociales et de masse ont à leur disposition tout ce dont elles ont besoin pour se livrer à de telles activités, pour lesquelles leurs membres jouissent d'une pleine liberté de parole et d'opinion, fondée sur un droit sans réserves d'initiative et de critique ».

En pratique, du fait des restrictions - qui constituent une violation des articles 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme - ceux qui tentent

d'exprimer des vues, d'organiser des réunions, ou de créer des organisations qui ne vont pas dans le sens de la politique du gouvernement, ou des objectifs de l'État socialiste, risquent d'être sanctionnés par des mesures punitives telles que la perte de leur emploi, des manœuvres de harcèlement et d'intimidation, et parfois par des peines d'emprisonnement. Amnesty International estime qu'il y a actuellement 600 personnes emprisonnées à Cuba, pour avoir, pourtant de façon pacifique, cherché à exercer leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

La loi sur les associations, loi 54 du 27 décembre 1985, qui ne s'applique pas aux organisations de masse et à caractère social ou aux groupes religieux, fixe la procédure à observer pour créer certains types d'associations. Sont autorisées les associations scientifiques, techniques, culturelles, artistiques, sportives et de solidarité, ainsi que les amicales et toutes autres associations qui, conformément aux termes de la Constitution et de cette loi, ont un intérêt social. C'est le ministre de la Justice qui donne ou non son aval à la création d'une association. La demande doit être faite par l'intermédiaire de l'organisme d'État, le plus concerné par les buts et activités de l'association qui postule. Sauf cas exceptionnels, une association doit, pour être agréée, avoir au moins 50 membres. Le ministre de la Justice a 60 jours pour se prononcer. Une demande peut être rejetée pour des raisons de procédure ou parce que les informations fournies sont insuffisantes, ou encore « si ses activités sont susceptibles d'être contraires à l'intérêt général » ou si une autre association qui se propose des objectifs identiques ou voisins existe déjà. Si une association est agréée, elle est soumise à des contrôles périodiques et doit fournir à l'organisme d'État concerné des renseignements sur ses activités.

Ces dix dernières années, des personnes désireuses d'exercer divers droits civils et politiques : défenseurs des droits de l'homme, opposants au gouvernement, avocats,

journalistes, syndicalistes, écologistes et autres, se sont rassemblés pour former des groupes et beaucoup ont tenté de les faire inscrire auprès du ministère de la Justice. La plupart n'ont jamais reçu de réponse à leur demande, qu'elle soit positive ou négative. Amnesty International n'a connaissance que d'un cas où la demande a été suivie d'une réponse. En décembre 1995, dix ans après avoir présenté les documents requis - la demande aurait été accompagnée de 3 000 signatures de personnes soutenant ce groupe - l'avocat Dr Leonel Morzón Almagro a reçu une réponse du ministère de la Justice rejetant sa demande d'inscription d'une organisation écologique appelée Natur Paz (Nature/Paix), dont il est le président au motif qu'il existait déjà une autre organisation dont les buts étaient semblables. D'après le Dr Morzón, l'organisation officielle à laquelle la lettre faisait allusion n'avait été créée qu'en 1995. Amnesty International estime que le fait que le refus parvienne à ce moment là n'est pas un hasard. Depuis octobre 1995, le Dr Morzón est l'un des principaux dirigeants d'une nouvelle coalition de groupes non-officiels, le Consejo Cubano (Conseil cubain). De fait il a été emprisonné depuis à cause de ses activités en son sein (voir ci-dessous). En 1991, le Dr Morzón aurait été incarcéré pour une courte durée en même temps qu'une autre personne pour avoir organisé une manifestation au nom de Nature/ Paix à l'extérieur des bureaux de l'UNESCO à La Havane afin de protester contre l'invasion du Koweït par l'Irak. On lui a déclaré à l'époque que l'existence de groupes indépendants ne serait pas autorisée et que c'était au Parti communiste cubain qu'il revenait de fixer la politique du pays en matière de paix et d'écologie.

Il n'a jamais été déclaré officiellement que de telles formations non officielles étaient illégales et, dans une certaine mesure, leurs activités ont parfois été tolérées. Dans le passé, de semblables groupes ont vu un bon nombre de leurs membres emprisonnés, parfois pendant plusieurs années, pour « association, réunion et manifestations illégales », (article 208 du Code pénal), « impression élandestine » (article 210), « propagande ennemie » (article 105) ou « rébellion » (articles 98-99). Amnesty International considère que les personnes emprisonnées pour de semblables motifs sont des prisonniers d'opinion, dans la mesure où ils n'ont ni utilisé ni préconisé la violence. Cependant, à partir du milieu de l'année 1994, lorsque des milliers de Cubains ont fui leur pays, qui en bateau, qui sur un radear¹, les autorités cubaines ont semblé modifier leur tactique dans leur manière de traiter ces personnes. Elles ne les ont ni arrêtées ni jugées. Elles avaient plutôt tendance à les placer en détention pour de courtes durées, de façon répétée, et de les menacer d'emprisonnement, à moins qu'elles ne renoncent à leurs activités ou ne quittent le pays. Après la création en octobre 1995 du Conseil cubain, cette forme de harcèlement a été plus fréquemment utilisée et on observait des signes d'une campagne délibérée menée par les autorités visant à jeter le discrédit sur les membres de cette coalition. Le 15 février 1996, il a été procédé à une série de rafles visant des membres du Conseil cubain et des dizaines de personnes ont été placées en garde à vue pour de brèves périodes et menacées d'emprisonnement et de violences physiques. Deux de ses principaux dirigeants ont été

¹ Cf : États-Unis/Cuba : Les "balseros" cubains pris entre deux feux.. Index AI AMR 51/86/94, octobre 1994, pour plus de renseignements.

jugés et condamnés à des peines d'emprisonnement. Mais au lieu de les accuser ouvertement de délits politiques, les autorités ont préféré les emprisonner pour des infractions pénales. Amnesty International considère ces personnes comme des prisonniers d'opinion. Vous trouverez ci-dessous des précisions sur les mesures prises à l'encontre de membres du Conseil cubain.

Amnesty International estime que la raison de cette nouvelle vague de répression visant des activités de caractère non-violent, tient au fait que, pour la première fois, le gouvernement du président Fidel Castro, qui exerce le pouvoir depuis la Révolution cubaine de 1959, se trouve vraiment confronté à une opposition organisée et pacifique. En 1995 se sont produits trois événements qui ont leur importance, bien qu'apparemment de portée limitée. Plusieurs avocats dont la plupart sont membres d'un organisme non officiel, le *Corriente Agraromontista* (Courant agraromontiste), et en particulier son président, le Dr René Gómez Manzano, qui devait devenir par la suite l'un des fondateurs du Conseil cubain, ont commencé à s'exprimer de façon plus ouverte sur les problèmes relatifs au système judiciaire. Ensuite, des journalistes se sont regroupés pour créer plusieurs agences de presse indépendantes qui, elles aussi, ont rejoint par la suite le Conseil. Le mois d'octobre enfin a vu la création de ce même Conseil cubain, réunion d'une quarantaine de groupements non officiels. Peu de temps après, ce chiffre dépassait la centaine. Ce foisonnement de groupes et d'activités ont de toute évidence plongé le gouvernement cubain dans l'embarras à un moment où celui-ci recherchait une aide étrangère afin de résoudre les graves problèmes économiques auxquels il faisait face et que certains pays, dont ceux de l'Union européenne, exerçaient sur lui des pressions pour qu'il améliore son bilan en matière de droits de l'homme.

Problèmes des avocats dissidents

Dans le cadre de la législation cubaine, les avocats, qui sont tous des fonctionnaires, sont tenus de respecter la légalité socialiste et de participer à sa consolidation. Tous les services judiciaires auxquels l'ensemble de la population peut avoir recours sont assurés par des bureaux collectifs, sortes de bureaux judiciaires collectifs, régis et supervisés par le ministère de la Justice. La nouvelle réglementation en vigueur depuis 1984 met l'accent sur l'indépendance de l'avocat et sur l'obligation qui lui est faite de défendre les intérêts de son client avec la plus grande diligence. Mais dans la pratique, pour les affaires politiques, son rôle est considérablement restreint. Lorsqu'il s'agit de crimes contre la sûreté de l'État, il ne peut communiquer directement avec son client pendant les premières semaines, voire les premiers mois de détention préventive, pendant que le ministère public établit le dossier. Et, même après la constitution du dossier, il ne peut en général le rencontrer qu'une ou deux fois avant le procès, et pendant peu de temps, ce qui réduit la possibilité de préparer une défense digne de ce nom. Pour ce qui est des délits jugés par des juridictions municipales, les audiences ont parfois lieu quelques jours ou même quelques heures après l'arrestation, et là encore, l'avocat ne peut communiquer avec le prévenu ou avoir accès au dossier de l'affaire, dans les conditions requises. Les avocats cubains travaillant sur des affaires politiques n'ont que rarement tenté d'opposer à l'accusation une défense fortement argumentée, soit parce qu'ils manquent d'informations, soit par crainte de représailles. À part quelques exceptions, ils ont plutôt tendance à se contenter de présenter des arguments faisant appel à la clémence du tribunal ou demandant que le chef d'accusation soit modifié au bénéfice d'un autre passible d'une peine moins lourde. Ces dernières années, les rares avocats qui ont défendu leur client avec plus de vigueur ont fait l'objet de sanctions sur le plan professionnel et ont parfois même été révoqués ou menacés de violences physiques.

En juillet 1994, lors du procès du prisonnier d'opinion Domiciano Torres Roca² pour « propagande ennemie », son avocat, le Dr Leonel Morzón Almagro, actuellement emprisonné pour ses activités au sein du Conseil cubain (voir ci-dessous) a plaidé en faveur de l'innocence de son client et demandé sa libération immédiate. Il aurait été menacé de violences physiques par l'un des agents de la Sûreté de l'État qui avait procédé à son arrestation. En janvier 1995, il a été démis de ses fonctions au sein du Collectif d'avocats de Marianao, par la direction nationale des collectifs d'avocats, apparemment pour « non respect de la procédure ». En même temps qu'il défendait Domiciano Torres Roca, il s'occupait également de la défense d'au moins deux autres prisonniers

2 Cf. Cuba : Arrestation de Domiciano Torres Roca, Index 71 : AMR 25/10/93, septembre 1993, et complément d'information. Index 71 AMR 25/16/93, novembre 1993.

politiques, dont l'ancienne prisonnière d'opinion Marta María Vega Cabrera.

À plusieurs reprises depuis août 1990, le Dr René Gómez Manzano, avocat, a tenté d'obtenir du ministère de la Justice l'inscription d'un groupe d'avocats indépendants qui s'appelait au départ l'Unión Agramontista (Union agramontiste) et est devenu par la suite le Corriente Agramontista (Courant Agramontiste). Il est constitué en grande partie d'avocats qui se sont déclarés prêts à prendre en charge des affaires politiques. Cette demande d'inscription n'a été suivie d'aucune réponse, mise à part une lettre donnant des précisions sur les conditions exigées. À plusieurs reprises les réunions de ce groupe ont été empêchées ou perturbées. En avril 1995, le groupe tentait de se réunir au domicile d'un avocat de 79 ans, en retraite, Jorge Bacallao, lorsque trois individus ont fait irruption et ont commencé à agresser physiquement les personnes présentes. Pendant ce temps, d'autres personnes dont l'hostilité aux participants à cette réunion était manifeste assistaient de l'extérieur de la maison au déroulement de l'opération. Avant de partir, les agresseurs ont emporté des documents et menacé les personnes présentes, de nouvelles attaques s'ils continuaient de « défendre des criminels ». Ces agressions communément appelées « actos de repudio » (actes de répudiation) sont menées, à l'instigation des autorités, par des partisans du gouvernement quelquefois regroupés en Brigadas de Respuesta Rápida (Brigades d'intervention rapide), chargées de « défendre le pays, la Révolution et le socialisme en toutes circonstances, en s'attaquant à toute manifestation d'attitude contre-révolutionnaire ou criminelle et en l'éliminant »³. Les critiques venues de la communauté internationale ont dans une certaine mesure réduit les activités de ces brigades créées en 1991. Amnesty International continue cependant de recevoir de temps à autre des informations relatant des faits montrant que ces brigades sont toujours en activité.

En octobre 1995, le Dr Gómez Manzano, qui avait été

ce même mois l'un des fondateurs du Conseil Cubain, a été rayé du collectif d'avocats auquel il appartenait, après avoir écrit une lettre à l'Assemblée nationale des collectifs d'avocats qui contenait des allégations graves concernant la direction de cet organisme. Le Dr Gómez a contesté cette décision auprès du ministre de la Justice, qui a confirmé sa révocation par écrit. Selon certaines sources, cette lettre disait que « l'attitude du Dr Gómez Manzano n'est pas conforme à la politique officielle [en cette matière] et est incompatible avec sa participation à des collectifs d'avocats ». Outre ses activités au sein du Courant agramontiste et du Conseil cubain, le Dr Gómez Manzano avait clairement exprimé, ces derniers mois, son opinion au sujet d'un certain nombre d'affaires sensibles relatives à des prisonniers politiques. Il avait déclaré en avril 1995 à un journaliste d'un organe de presse de Miami que le procès du prisonnier d'opinion Francisco Chaviano González, et d'autres avec lui, avait été « très arbitraire » et « entaché de nombreuses irrégularités ». Il assistait à ce procès en tant qu'avocat de l'un des autres prévenus Abel Del Valle Díez. Il déclarait alors qu'on avait empêché les avocats de présenter leurs propres témoins et de consulter de soi-disant « documents secrets » sur lesquels s'appuyait principalement l'accusation. D'autres précisions sur ce procès ont été révélées dans un article du Dr Gómez Manzano, publié dans ce même journal de Miami.

Le Dr Gómez Manzano et neuf autres avocats, notamment le Dr Morujón avaient, en juillet 1995, adressé des lettres au ministre de la Justice pour lui demander quelles poursuites les autorités avaient l'intention d'engager à l'encontre des responsables du naufrage du remorqueur "13 de Marzo", le 13 juillet 1994, qui avait causé la mort de 40 personnes. D'après des survivants de ce naufrage, d'autres remorqueurs, agissant sur ordre des autorités, avaient éprouvé le 13 de Marzo et l'avaient coulé⁴. Les autorités ont déclaré qu'il s'agissait des conséquences d'un accident dramatique, tout en promettant qu'il serait procédé à une enquête. Cependant, les résultats de ces investigations, si tant est qu'il y en ait eu, n'ont jamais été rendus publics.

Le Dr Gómez Manzano et le Dr Morujón ont tous deux été arrêtés à la suite de l'opération lancée contre le Conseil cubain et sur laquelle vous trouverez des précisions ci-dessous. L'avocat qui défendait le Dr Morujón, le Dr José Luis Izquierdo González, également membre du Courant

3 Pour de plus amples informations cf. : Cuba : L'opposition réduite au silence Index T.I. : TMR 25/26/92, décembre 1992.

4 Pour plus d'informations cf. États-Unis/Cuba : Les "balseros" cubains pris entre deux feux, Index T.I. : TMR 51/86/94, Octobre 1994.

agramontiste, aurait qualifié ce procès de « parodie », ce pour quoi il a été condamné à payer une amende. On craignait qu'il ne soit en outre victime de procédures disciplinaires.

Harassements de journalistes indépendants

En 1989, un groupe de journalistes et d'autres personnes travaillant dans les médias dont certains avaient perdu leur emploi dans des médias d'État pour « incompatibilité idéologique », ont fondé l'Asociación de Periodistas Independientes de Cuba (APIIC, Association cubaine de journalistes indépendants). Ils se proposaient de publier des informations sur divers aspects de la vie cubaine, y compris sur les atteintes aux droits de l'homme. L'un de ces fondateurs était Yndamiro Restano Díaz, qui a été arrêté par la suite, en 1991, à cause de ses activités politiques. Bien que celles-ci aient été non-violentes, il a été accusé de « rébellion », et condamné à dix années d'emprisonnement⁵. L'APIIC a continué de publier de temps à autre des informations et on estimait en 1994 que l'Association comptait environ 60 membres. Dès le début, l'APIIC s'est efforcée de se faire reconnaître par le ministère de la Justice, sans jamais recevoir de réponse. Étant donné qu'ils ne disposent d'aucune possibilité d'avoir accès aux médias officiels cubains, les journalistes indépendants essaient de trouver un moyen de diffusion de leurs articles en les envoyant à des journaux ou stations de radio à l'étranger, certains de ces stations émettant en direction de Cuba. Les limites à l'intérieur desquelles ils peuvent opérer tranquillement et sans crainte d'être sanctionnés par le gouvernement sont mal définies et souvent arbitraires. Yndamiro Restano déclarait récemment qu'être journaliste indépendant à Cuba signifie « vivre entre l'auto-censure et la prison ».

Début juillet 1995, trois membres de l'APIIC, Orlando Fondzevila, Luis López Préndez et Bávaro Lazo, ont été détenus pendant plusieurs heures après avoir, semble-t-il, publié un certain nombre d'informations. Le 10 juillet 1995, la police de la Sûreté de l'État a arrêté Néstor Bagueer, président de l'APIIC, après une descente à son domicile, et a emporté un télécopieur et quelques documents. Elle a également coupé sa ligne téléphonique. Peu de temps après il a été libéré sans avoir été inculpé. Cependant, le 18 août 1995, cette même police a de nouveau confisqué un télécopieur à son domicile et coupé sa ligne téléphonique.

En 1995, plusieurs autres groupes de journalistes indépendants étaient nés, notamment Habana Press, Cuba Press, le Circulo de Periodistas de la Habana (Cercle des journalistes de la Havane), et Patria (Patrie). En juillet 1995, plusieurs journalistes indépendants ont eu des problèmes avec les autorités, qui de toute évidence étaient inquiètes à l'époque à l'idée d'éventuelles manifestations populaires à l'occasion du premier anniversaire du jour où le remorqueur le 13 de Marzo avait été coulé (voir ci-dessus). Le 12 juillet 1995, veille de cet anniversaire, Rafael Solano, directeur de Habana Press a été arrêté et interrogé par des agents de la Sûreté de l'État. Au cours de sa détention, il a été accusé d'avoir écrit « des articles préjudiciables au système, pour des stations de radio et des journaux ayant un caractère subversif », se trouvant à l'étranger. On lui a dit qu'une enquête officielle le concernant était en cours car on l'accusait de diffusion de « propagande ennemie ». Il aurait également été accusé d'avoir incité des personnes à participer à une manifestation relative au remorqueur coulé, qui devait avoir lieu le 13 juillet. On l'a ramené chez lui environ 11 heures plus tard et on l'a prévenu qu'il ne devait pas qu

quitter son domicile. Le lendemain matin, avant qu'il n'ait eu le temps de contacter un avocat, deux agents de la Sûreté de l'État l'ont de nouveau conduit au poste de police où il a été officiellement averti qu'il serait inculpé pour diffusion de « propagande ennemie » s'il continuait d'envoyer des informations aux médias étrangers.

Héctor Peraza Linares, coordonnateur à Habana Press, et José Rivero García, directeur du Cercle des journalistes de la Havane ont été interrogés et des perquisitions ont été effectuées à leur domicile le 12 juillet 1995 ou aux alentours de cette date. Chez José Rivero García, un télécopieur, un caméscope et du matériel photographique ont été confisqués. Sa ligne téléphonique a également été coupée. Le 18 juillet, des agents de la Sûreté de l'État sont venus chez lui l'avertir officiellement que, s'il poursuivait ses activités, il serait accusé de diffusion de « propagande ennemie ». Le même jour, un membre du bureau exécutif de Habana Press, Raúl Rivero, a été abordé dans la rue par un inconnu qui lui a volé son porte-documents ; celui-ci contenait apparemment plusieurs articles qu'il

⁵ Amnesty International le considérait comme un prisonnier d'opinion. Pour plus de renseignements, cf. : CUBA - l'opposition réduite au silence (Index 711 : 25/26/92, décembre 1992).

espérait faire publier à l'étranger. Bien que l'agresseur n'ait pas été identifié, il y a tout lieu de croire, compte tenu de la répression dont sont victimes les journalistes indépendants, que les autorités étaient à l'origine de cette attaque.

Le 19 septembre 1995, le Buró de Periodistas Independientes de Cuba (BPIIC, Bureau des journalistes cubains indépendants), a été créé pour constituer un cadre regroupant la plupart des groupes déjà existants⁶. Ce "Bureau" a été fondé par Yndamiro Restano Díaz, l'un des tout premiers fondateurs de l'APIC, qui avait été libéré de prison en mai 1995 et, dès le mois d'octobre certains évaluaient le nombre de ces groupes à une cinquantaine. Quelques jours avant que le BPIIC commence à fonctionner, Yndamiro Restano et Rafael Solano étaient placés en garde en vue et interrogés au sujet de leurs activités par des agents de la Sécurité de l'État. Des parents de Yndamiro Restano se seraient

entendus dire que celui-ci serait de nouveau arrêté et que l'État ne pourrait être tenu pour responsable d'éventuelles actions violentes dirigées contre lui en raison des activités illégales dans lesquelles était engagé le BPIIC.

Dans les semaines qui ont suivi, plusieurs journalistes indépendants travaillant avec des groupes appartenant au BPIIC ont été convoqués pour interrogatoire et des avertissements leur ont été signifiés au sujet de leurs activités. Le 3 octobre 1995, Roxana Valdivia Castilla, journaliste qui un an auparavant avait fondé le groupe Patrie à Ciego de Ávila, a été arrêtée avec son mari à La Havane par des agents de la Sécurité de l'État. Selon certaines sources, elle s'était rendue à La Havane pour y rencontrer Yndamiro Restano et discuter de son rôle en tant que coordinatrice du BPIIC pour la province de Ciego de Ávila. Les autorités l'ont détenue 28 heures avant de la contraindre à rentrer chez elle à Ciego de Ávila et ils lui ont enjoint d'y rester. On l'a prévenue que si elle revenait à La Havane, ou essayait de rester en contact avec Yndamiro Restano, elle risquait la prison. Le 23 novembre 1995, Roxana Valdivia a été détenue par la police pendant 48 heures, dans une petite ville du nom de Venezueta dans la province de Ciego de Ávila. On l'a avertie qu'elle risquait d'être accusée d'« outrage », que quatre personnes étaient prêtes à témoigner qu'elle avait insulté des membres des forces de sécurité à l'école que fréquente son fils, accusation qu'elle rejette. On l'a prévenue qu'elle serait inculpée si elle ne quittait pas le pays dès que possible, et sans les siens. Les autorités auraient cependant dit qu'elles étaient prêtes à surseoir provisoirement à l'ouverture d'une procédure à son encontre, afin de lui offrir une possibilité de prendre des dispositions en vue de quitter Cuba. Certaines informations signalent qu'elle avait déjà été arrêtée en décembre 1993, condamnée à une peine d'un an d'emprisonnement pour diffusion de « propagande ennemie », dont elle avait purgé quatre mois.

Le 7 octobre 1995, Ol

anez Nogueras Roca, qui travaillait comme correspondant du BPIIC à Cienfuegos, a été arrêté par des agents de la Sécurité de l'État qui l'on averti qu'il disposait de 30 jours pour se trouver un travail dans un organe d'État, sans quoi il risquait d'être accusé de « dangerosité ». La section « Dangerosité des personnes et mesures de sécurité » est une partie fourre-tout du code pénal en vertu de laquelle un individu peut être emprisonné jusqu'à quatre ans, en bénéficiant uniquement de garanties judiciaires minimales au motif que les autorités estiment que l'intéressé présente une « propension particulière » à commettre des infractions, même s'il se peut qu'il n'en ait commis aucune⁷. Olanez Nogueras aurait été interrogé à propos d'un article qu'il avait écrit au sujet de craintes relatives aux questions de sécurité à la centrale nucléaire de Juragua (Cienfuegos). Le 20 octobre, il a été de nouveau arrêté à La Havane où il était venu assister à la conférence de presse hebdomadaire donnée par le ministère des Affaires étrangères. Il est resté en détention plusieurs jours sans que sa famille ne soit informée de l'endroit où il se trouvait. Il semble qu'il ait été emmené à la prison de haute sécurité d'Ariza (Cienfuegos). Alors qu'il se trouvait en détention, on l'aurait averti que, s'il ne quittait pas le pays d'ici le 7 novembre, il serait de nouveau arrêté, puis jugé. Il a été libéré avec interdiction de quitter Cienfuegos. Il a cependant ignoré cet avertissement et s'est rendu à

⁶ Habana Press, Patrie et le Cercle des journalistes indépendants de la Havane font partie du BPIIC, mais non Cuba Press. On ne sait pas exactement quel est l'actuel statut de l'APIC.

⁷ Pour de plus amples informations sur la législation et la façon dont elle est appliquée, cf. Cuba : Emprisonnement de certaines de personnes jugées "dangereuses".

la capitale le 26 octobre pour rencontrer des collègues du BPIC au domicile d'Yndamiro Restano, qui était également le bureau du BPIC. Il a de nouveau été arrêté alors qu'il quittait le lieu de réunion et finalement transféré au siège central de la Sûreté de l'État à Cienfuegos. Relâché le 31 octobre, il a été prévenu qu'il ne devait ni quitter Cienfuegos ni avoir de contacts avec d'autres journalistes indépendants.

Le 10 octobre 1995, Héctor Peraza a été convoqué par la police à Quivicán, province de La Havane, et contraint de signer un "avertissement officiel", lui enjoignant de quitter son emploi à Habana Press et de s'en trouver un autre dans les dix jours, sinon il serait inculpé pour « dangerosité ».

Le 12 octobre 1995, María de los Angeles Gutiérrez González a été convoquée par la police de Sûreté de l'État de La Havane et avertie qu'elle devait quitter son emploi de comptable au BPIC. Le 4 octobre, elle avait déjà été arrêtée et détenue pendant quatre heures et le même avertissement lui avait été signifié. Le 16 octobre, des agents de la Sûreté de l'État seraient venus chez elle et lui auraient dit qu'on allait lui ôter la garde de sa petite fille si elle continuait de travailler au BPIC.

Le 23 décembre 1995, à la suite d'une perquisition à son domicile, Orlando Bordón Gálvez, journaliste travaillant à Cuba Press a été détenu pendant 24 heures à San José de las Lajas, province de La Havane, avant d'être libéré et prévenu qu'il devait mettre fin à ses activités.

Le 10 janvier 1996, les parents d'Yndamiro Restano - Julio Restano Suárez, et Aurora Díaz, respectivement âgés de 75 et 70 ans - ont été détenus pendant sept heures à la 5ème brigade de police de La Havane. Ils ne sont ni l'un, ni l'autre journalistes, mais les locaux du BPIC sont situés dans leur maison. On leur a dit que le bureau devait fermer et que leur fils qui, à l'époque, était en voyage à l'étranger avec un visa de sortie de durée limitée, ne pourrait pas revenir à Cuba. Yndamiro Restano, qui était parti faire une tournée dans plusieurs pays étrangers depuis le mois de novembre 1995 en vue d'obtenir des soutiens pour l'action du BPIC, avait l'intention de rentrer vers cette date (début janvier). Les autorités ont affirmé à ses parents qu'il était un agent à la solde de la CIA et qu'on ne l'autoriserait pas à revenir. Ce qui se vérifie pour le moment, mais, à l'époque où nous rédigeons ce texte, il continue à demander l'autorisation de rentrer à Cuba. Il a reconnu avoir reçu de l'argent d'Organisations non gouvernementales ayant leur siège aux États-Unis, notamment du Pen Club, ainsi que le prix Lilian Hellman, accordé à des journalistes, pour aider au fonctionnement du BPIC.

Le 14 janvier 1996, Rafael Solano et Julio Martínez, respectivement président et vice-président de Habana Press ont été arrêtés par la police à Cojímar, La Havane, et emmenés menottes aux mains au poste de police de San Miguel del Padrón. Ils revenaient d'une réunion avec Raúl Rivero, président de Cuba Press, et Juan Antonio Sánchez, correspondant de Cuba Press à Pinar del Río qui était venu le voir. Ils auraient été longuement interrogés par des membres de la Sûreté de l'État à propos d'allégations selon lesquelles ils avaient transmis à des "contacts" à l'étranger, le contenu de tracts lancés sur La Havane par un groupe d'exilés cubains à partir d'un petit avion. Rafael Solano aurait déclaré par la suite qu'il avait été menacé d'emprisonnement et qu'on lui avait dit qu'on inciterait « le peuple » à se jeter sur eux. Il a dit qu'on leur avait vivement conseillé de quitter le pays. Sinon, ils seraient sous le coup d'« actes de répudiation ». Libérés au bout de quelques heures, ils ont été de nouveau convoqués au poste de police le lendemain. La police a confisqué à Julio Martínez son carnet d'adresses, et à Rafael Solano un poste de radio à ondes courtes. Leurs cartes d'identité ont également été saisies.

Le même jour, des agents de la Sûreté de l'État ont également arrêté Raúl Rivero et Juan Antonio Sánchez. Ils ont dit à Raúl Rivero qu'il devait fermer l'agence Cuba Press parce que c'était une organisation illégale, faute de quoi il serait poursuivi par le ministère de l'Intérieur jusqu'à ce que cela soit fait. On lui a dit de s'en tenir à écrire de la poésie et que, s'il voulait écrire autre chose, il devrait quitter le pays. On les a libérés tous deux le lendemain, mais en leur disant de quitter le pays. En janvier 1996, Luis Solar Hernández, du BPIC, a été arrêté à Ciego de Avila alors qu'il s'apprêtait à rentrer à La Havane après avoir rendu visite à Roxana Valdivia (voir ci-dessus). Emmené au siège des services de la Sûreté de l'État, il a été libéré peu de temps après. À la suite de cette arrestation, Roxana Valdivia a également été convoquée par ce département, pour y être interrogée ; elle a été réprimandée pour avoir reçu à son domicile

Luis Solar Hernández qui est constamment sous surveillance.

Le 15 janvier 1996, Bernardo Fuentes Cambor, journaliste indépendant travaillant pour Patrie aurait été détenu pendant quatre heures à Camagüey avant d'être libéré ; on l'a menacé de l'accuser de diffusion de « propagande ennemie ». On lui a enjoint de mettre un terme à ses activités et de ne pas quitter la province de Camagüey. Il aurait déjà été arrêté à plusieurs reprises et fermement invité à quitter le pays.

Les journalistes appartenant à des agences de presse indépendantes regroupées au sein du BPC font partie des personnes visées lors de la nouvelle vague de répression qui s'est abattue sur les groupes constituant le Conseil cubain, organisation sur laquelle vous trouverez des précisions ci-dessous. À l'époque où nous rédigeons ce texte, Rafael Solano se trouve en détention et l'on craint qu'il ne soit traduit en justice pour « association de malfaiteurs ».

Le Conseil Cubain

Sa création

Le Conseil Cubain est né le 10 octobre 1995, date à laquelle une quarantaine de groupes non officiels parmi lesquels des groupes de défense des droits de l'homme, des groupes politiques d'opposition, des groupes de journalistes, de juristes, d'économistes, d'ingénieurs, d'écologistes, de syndicalistes, des mouvements de femmes et de jeunes ont décidé de se regrouper. Plusieurs d'entre eux tiennent à se déclarer d'obédience chrétienne⁸. En février 1996, leur nombre s'était apparemment accru et avoisinait les 140. Des intentions déclarées de la coalition il ressort que chacun des groupes conserve son identité propre, et que son objectif est de trouver une stratégie commune, même si chacun d'eux adopte une tactique différente. Les objectifs déclarés du Conseil cubain sont : 1) une amnistie totale pour tous les prisonniers politiques ; 2) le respect absolu de la constitution actuelle 3)

le devoir pour le gouvernement cubain de respecter ses obligations en matière de droits de l'homme 4) l'obligation pour ce même gouvernement de prendre les mesures voulues pour que tous les Cubains puissent travailler librement dans les commerces, l'industrie, l'agriculture et autres secteurs de l'économie et puissent aussi constituer des syndicats libres dans les entreprises ou les coopératives cubaines et 5) l'obligation pour le gouvernement cubain de prendre toutes les mesures nécessaires à la tenue d'élections libres et directes, dans le contexte d'une société de caractère pluraliste. Dans une déclaration rédigée par le Conseil Cubain, celui-ci affirmait son intention de n'utiliser que des moyens pacifiques pour réaliser ses objectifs : « la détermination de travailler à une transition en tous points pacifique vers un État démocratique et de droit où il n'y ait pas de place pour la violence, la haine ou un esprit de revanche, et où tous les Cubains soient traités en égaux. En conséquence, le Conseil cubain exclut toutes formes de violence et plus particulièrement le terrorisme ».

Le début des manœuvres de harcèlement

Peu de temps après la création du Conseil cubain, les autorités ont commencé à prendre des mesures à l'encontre de ses membres. Le 14 novembre, le Dr Leonel Morujón Almagro, secrétaire général du groupe chargé provisoirement de l'organisation, a été détenu pendant douze heures, ainsi que son épouse, à La Havane. On les a emmenés au Département de la Sécurité de l'État à la Villa Marista où ils ont été interrogés au sujet de deux alertes à la bombe que les autorités attribuaient au Conseil cubain. Des agents leur ont dit que la coalition serait interdite et qu'au besoin ils en emprisonneraient tous les membres qui seraient accusés d'« association illégale ». Le Dr Morujón a été averti qu'il ne devait pas communiquer avec des journalistes de presse ou de télévision étrangers ou avec des groupes de Cubains en exil ni rencontrer d'autres dissidents à Cuba. Aucune action n'a encore été engagée à leur encontre ou à

l'encontre d'aucun membre du Conseil cubain concernant les alertes à la bombe présumées.

Le 15 novembre 1995, Aída Rosa Jiménez, présidente de l'Asociación Cívica Democrática

8 La liberté de religion est reconnue par la Constitution cubaine, mais les activités des églises et des groupes religieux sont soumises à des règles strictes, surtout en ce qui concerne le prosélytisme et les services et réunions publiques. Les membres de certaines confessions, dont on estime que les pratiques sont contraires aux objectifs de la société socialiste cubaine, en particulier les Témoins de Jéhovah, risquent d'être victimes de manœuvres de harcèlement, voire d'emprisonnements, pour l'exercice - pourtant pacifique - de leur droit à pratiquer leur religion. À ce propos, cf. Cuba : Emprisonnement d'un pasteur pentecôtiste, le Révérent Orson Vila Santoyo Index FI : FIMR 25/06/95, 20 juin 1995.

(Association civique démocratique), et représentante nationale du Movimiento de Madres Cubanas por la Solidaridad (Mouvement des mères cubaines pour la solidarité), a reçu l'ordre de se présenter au Département de la Sécurité de l'État à La Havane. De là, elle aurait été emmenée dans un domicile privé à Cubanacán, qui est une banlieue de La Havane, et interrogée par des agents de ce service avant d'être libérée dans la soirée. Elle a reçu les mêmes avertissements que le Dr Morcujón et on lui a dit de ne pas quitter La Havane.

Vers cette période, des membres du Conseil cubain s'apprêtaient à se réunir au domicile de l'avocat Jorge Bacallao, membre du Courant agrarioniste. Mais, deux agents de la Sécurité se sont inopinément présentés au domicile de Jorge Bacallao et ont insisté pour qu'il les accompagne jusqu'à un hôpital pour y subir un bilan médical général en raison de son grand âge et de sa santé fragile. Il est resté à l'hôpital pendant plusieurs heures et soumis à divers tests et examens. Là, des agents des services de la Sécurité l'ont averti qu'il devait renoncer à ses activités en liaison avec le Conseil. Du fait de son absence, la réunion du groupe a dû se tenir ailleurs, mais Oswaldo Pagá Sardiñas, coordonnateur du Movimiento Cristiano Liberación (Mouvement chrétien de libération), n'a pu y assister. De façon surprenante, il a été convoqué au ministère de la Santé publique où des agents de la Sécurité de l'État l'ont interrogé sur ses activités au sein du Conseil cubain et averti qu'il devait y renoncer.

Au cours de la troisième semaine de novembre, plusieurs membres de la direction de cette coalition ont également été convoqués pour être interrogés, et arrêtés et détenus pour de brèves périodes. María Valdés Rosado, Présidente du Movimiento Demócrata cristiano (Mouvement démocrate chrétien), a été convoquée par la police et prévenue par voie officielle

elle qu'elle risquait d'être accusée pour « dangerosité » si elle ne mettait pas fin à ses activités. Elizardo Sánchez Santa Cruz, président de la Comisión Cubana de Derechos Humanos y Reconciliación Nacional (CCDHNN, Commission pour les droits de l'homme et la réconciliation nationale), et ancien prisonnier d'opinion, a été convoqué au bureau du Procureur de Playa, La Havane, et mis en garde à propos de ses liens avec le Conseil cubain. Il a déclaré par la suite qu'on lui avait dit qu'il serait tenu pour responsable de tout acte terroriste dont le Conseil serait soupçonné. Quand il a demandé sur quels éléments ils se fondaient pour leur attribuer de telles intentions, on lui a répondu qu'il s'agissait simplement d'un avertissement. On lui a rappelé également que des poursuites pour « outrage » avaient été engagées contre lui, en décembre 1992, pour lesquelles le jugement avait été suspendu et qui pouvaient être reprises sans aucune difficulté. Félix Bonne Careacés, président du Corriente Cívica Cubana (Courant civique cubain), a été arrêté à son domicile le 25 novembre et détenu pendant 12 heures dans un poste de police de La Havane. Il a été libéré après avoir été averti qu'il pourrait être accusé d'association illégale, de terrorisme et autres activités interdites aux termes de la loi, s'il continuait de mener ses activités au sein du Conseil. María Beatriz Roque, directeur de l'Instituto Cubano de Economistas Independientes (Institut cubain des économistes indépendants), aurait reçu des appels téléphoniques anonymes provenant soi-disant de groupes de Cubains en exil et disant par exemple « Longue vie au Conseil cubain qui veut mettre des bombes dans les crèches ». D'autres membres de la coalition auraient trouvé dans leur courrier des déclarations émanant prétendument de ces mêmes groupes qui, aux dires du Dr Morcujón sont absolument contraires à l'esprit du Conseil et cherchent à saper l'unité du mouvement.

Le 1er décembre 1995, devait se tenir, à La Havane, une réunion de la Commission des jeunes du Conseil cubain ; celle-

ci a dû être annulée, des membres des forces de sécurité ayant encerclé la maison où elle devait avoir lieu. Lázaro Miguel Rivero de Quesada et sa mère Dulez María de Quesada, qui y habitaient, ont été arrêtés et conduits au bureau des services de l'éducation de ce quartier, où des membres de la Sécurité de l'État voulaient obtenir d'eux qu'ils impliquent des dirigeants du Concilio, et plus particulièrement le Dr Morcujón, dans une affaire de trafic de drogues. Ils ont été libérés quelques heures plus tard. Trois autres personnes ont été arrêtées alors qu'elles s'apprêtaient à se rendre à la réunion. Il s'agit de María Caridad Salazar Ramírez et Luís Felipe Lorens Nodal, respectivement porte-parole et président de l'Organización Juvenil Martiana (Organisation de jeunesse Marti), ainsi que de Leonardo Reinoso Rodríguez, président du Movimiento Juvenil Cubano (Mouvement de la jeunesse cubaine), groupes non-officiels de jeunes appartenant à la coalition. Luis Felipe Lorens

Nodal, ancien prisonnier d'opinion, avait déjà été emprisonné pour « dangerosité »⁹. On l'a averti au cours de cette dernière détention qu'il pourrait être de nouveau emprisonné pour le même motif. Parmi les documents confisqués à Luis Felipe Lorens, se trouverait une lettre que le Conseil cubain avait l'intention de soumettre aux autorités demandant l'autorisation de tenir une réunion nationale, début 1996. Tous trois ont été traités de terroristes et avertis qu'ils seraient emprisonnés pour plus de 20 ans s'ils poursuivaient leurs activités. Luis Felipe Lorens a déclaré par la suite qu'on leur avait présenté des tracts portant la signature du Conseil cubain et appelant la population à manifester. Il a affirmé que ces tracts étaient des faux.

Le même jour, plusieurs personnes ayant des liens avec le Conseil cubain, notamment Amado González Paso, Nery Goriziza Campos et Marta Ramírez Jerez, ont été arrêtés et détenus pour de courtes périodes. Des membres de la Sécurité de l'État ont parlé à ces deux derniers, membres de l'Alianza Democrática Popular (ADEPO, Alliance

démocratique populaire) d'actes présumés de terrorisme que projetait de commettre le Conseil cubain, en liaison avec Alpha 66, groupe de Cubains en exil ayant son siège aux États-Unis, qui, dans le passé, a admis avoir commis des actes de violence à Cuba ; ils ont lancé une mise en garde au Conseil cubain, disant que la vie d'un grand nombre de ses membres serait en danger, si cette coalition poursuivait ses activités. En outre, des lettres soi-disant héritées par Alpha 66 ont été reçues par six membres éminents du Conseil, notamment par le Dr Gómez Manzano et Gustavo Arcos Bergnes, secrétaire général du Comité Cubano Pro Derechos Humanos (CCPDH, Comité cubain des droits de l'homme).

À trois reprises, entre le 1er et le 8 décembre 1995, des personnes qui prétendaient être des parents de prisonniers politiques se sont présentées au domicile d'Elizardo Sánchez et ont affirmé avoir reçu des lettres de l'étranger leur disant que de l'argent qui leur était destiné lui avait été envoyé. Chaque fois, ces personnes se sont comportées de manière agressive et, la troisième fois, ont même cassé deux chaises en bois qui se trouvaient devant la maison. Elizardo Sánchez a déclaré par la suite qu'il pensait que cela faisait partie de la « sale guerre » menée contre des dissidents pacifiques. L'argent était censé lui avoir été envoyé par l'Instituto Puebla, une organisation religieuse de défense des droits de l'homme, dont le siège est à Washington DC (États-Unis). Mais les lettres qu'ils présentaient portaient l'adresse d'un groupe de cubains en exil à Miami. L'un et l'autre de ces groupes disent que ces lettres sont des faux et qu'ils n'ont pas envoyé d'argent à Elizardo Sánchez.

Le 9 décembre 1995, à Santa Clara, province de Villa Clara, des agents de la Sécurité de l'État ont arrêté Librado Linares García, secrétaire général du Movimiento Reflexión (Mouvement réflexion), après avoir perquisitionné à son domicile. Ils l'ont emmené au siège de leur service. Ceilio Montegudo Sánchez et quatre autres militants de la région ont également été convoqués pour être interrogés. Cette opération a eu lieu juste après le retour de Librado Linares et Ceilio Montegudo de La Havane, où ils avaient signé, au nom de leur groupe, des documents relatifs au Conseil cubain.

Le 17 décembre 1995, onze membres du Movimiento Maceista por la Dignidad (Mouvement Maceo pour la dignité) ont été détenus pendant quelques heures pour interrogatoire. Le lendemain, plusieurs autres membres du groupe ont été détenus pour une courte période.

Le 18 décembre 1995, Arnaldo Nelson de Varona, président du Movimiento 13 de Julio (Mouvement du 13 juillet) a été emmené dans un poste de police de La Havane, où il a été prévenu par voie officielle qu'il risquait d'être accusé de « dangerosité », s'il poursuivait ses activités de dissident. Il a affirmé que, pendant sa détention, des agents de la Sécurité de l'État avaient tenté de le persuader de travailler pour eux.

Le Conseil cubain demande l'autorisation de tenir une assemblée nationale

À la mi-décembre 1995, le Conseil cubain a rendu publique une demande officielle qu'il avait adressée au gouvernement cubain sollicitant l'autorisation d'organiser une réunion au niveau national, entre le 24 et le 29 février 1996. Il demandait également au gouvernement ou à une organisation non gouvernementale de les aider afin qu'un lieu susceptible d'abriter un tel rassemblement dans le centre de La Havane soit mis à leur disposition. Au niveau international, il

9 Voir ANU 57/94, Index AI: AIMR 25/05/94, 17 février 1994, Craintes pour la "sécurité" d'Eugenio Rodríguez Chaple, Président du FCD, Lázara Herrera Porotelles son épouse et leurs deux enfants.

faisait appel aux bons officiers et à l'aide des Nations unies et, sur le plan local, à ceux du cardinal (catholique) Jaime Ortega y Alamino.

Le 22 décembre 1995, deux membres éminents du Conseil cubain ont été victimes d'accidents de la circulation assez suspects. Eugenio Rodríguez Chaplè, président du Bloque Democrático José Martí (Bloc démocratique José Martí), et son épouse Lázara Herrera Porteltes, ont failli être grièvement blessés lorsqu'une voiture de couleur blanche les a renversés après les avoir heurtés par derrière alors qu'ils circulaient à bicyclette à Cotorro, La Havane. Le véhicule a continué

sa route à toute vitesse après l'accident. Depuis deux ou trois ans, la famille a été à maintes reprises victime de manœuvres de harcèlement, notamment d'agressions de la part des Brigades d'intervention rapide, et a déjà été menacée de violences physiques⁹. Ce même jour, Aída Rosa Jiménez circulait à bord d'une voiture avec laquelle une autre est entrée en collision, blessant légèrement un passager. La voiture responsable de la collision aurait poursuivi sa route sans s'arrêter. Les deux affaires ont été signalées aux autorités mais à la connaissance d'Amnesty International aucune enquête n'a été ouverte à leur sujet.

Le 27 décembre 1995, Antonio Fernández, délégué du CCPDT à Ciego de Avila, a été agressé à son domicile par cinq ou six hommes qui sont venus lui réclamer de l'argent qui, selon eux, avait été envoyé de l'étranger pour des prisonniers. Ils l'auraient molesté et insulté. La police lorsqu'elle est arrivée a arrêté toutes les personnes présentes, y compris Antonio Fernández. Mais elle a relâché les agresseurs au bout de peu de temps, alors qu'Antonio Fernández est resté en détention pendant 72 heures.

Fin décembre 1995, le comité provisoirement chargé de l'organisation du Conseil cubain a été dissous et il a été fait état de projets de remplacement de ce comité par un conseil national de 26 personnes, soit deux personnes élues dans chacune des 15 commissions créées dans différentes parties du pays.

En janvier 1996, le Dr Morzón a reçu une lettre datée du 3 du même mois émanant du directeur du Departamento de Atención a la Población (Service chargé du bien-être de la population), dépendant du Conseil d'État, accusant réception de la lettre qu'il avait envoyée pour demander au nom du Conseil cubain l'autorisation de tenir une conférence nationale en février, mais ne répondant pas à la requête.

Le 10 janvier 1996, au moins quatre membres de la commission du Conseil, dans la province de Villa Clara ont été arrêtés dans la ville du même nom, alors qu'ils essaient d'organiser une réunion au cours de laquelle devaient être é-

lus leurs deux représentants au comité national. Parmi les personnes arrêtées se trouvaient Abel de Jesús Acosta Amargiro, délégué provincial du Partido Pro Derechos Humanos en Cuba (PPDH, Parti des droits de l'homme à Cuba) et Librado Linares qui s'est vu confisquer des bulletins de vote prévus pour l'élection. La plupart ont été libérés au bout de quelques heures après avoir été informés par le Département de la Sécurité de l'État que le Conseil cubain ne serait pas autorisé à fonctionner dans la province.

Autour environs de cette date ou le même jour, une réunion de la Commission n°2 qui devait se tenir au domicile de Jorge Bacallao à La Havane n'a pu avoir lieu, la police ayant encerclé le quartier et arrêté plusieurs personnes dont Fernando Sánchez, qui ont été maintenus en détention pour une brève période.

Le 12 janvier 1996, dix membres de la Commission n°1 ont été arrêtés à La Havane alors qu'ils essaient d'organiser une réunion pour élire leurs deux représentants auprès du Comité national. Les autorités leur auraient dit qu'ils étaient soupçonnés de vente illégale de viande. Le Dr Morzón et Lázaro González Valdés se trouvaient au nombre des personnes arrêtées. Tous ont été libérés peu de temps après. Ils auraient procédé à l'élection prévue dans l'entrée du poste de police où ils avaient été emmenés.

Vers la mi-janvier, toutes les commissions, à l'exception de deux, étaient parvenues à élire leurs représentants nationaux. Des agents de la Sécurité de l'État ont cependant empêché que se tienne une réunion de la commission du Conseil cubain dont le siège est à Santiago de Cuba : ils ont encerclé la maison de María Antonia Suárez où elle-ei devait avoir lieu. Le 19 janvier, huit membres du Conseil ont été détenus pour une courte durée à Camagüey, afin de les empêcher de se rendre à cette assemblée.

Le 16 janvier 1996, sept membres fondateurs importants de cette coalition, dit le Groupe des sept, qui

s'étaient associés pour constituer un groupe consultatif et de soutien du comité national n'ont pu se réunir, des dizaines

de policiers ayant encerclé la maison du Dr Gómez Manzano au domicile duquel ils devaient se rencontrer. Les policiers ont menacé de l'arrêter ainsi qu'Elizardo Sánchez, Félix Bonne et Marta Beatriz Roque s'ils persistaient à vouloir se réunir.

Le 27 janvier 1996, à La Havane et dans d'autres endroits du pays, plusieurs dirigeants de groupes dissidents, dont des membres du Consejo Coordinador Nacional (CCN, Conseil de coordination nationale) du Conseil Cubain qui venait d'être créé, ont reçu la visite d'agents de la Sécurité de l'État qui les ont avertis qu'ils allaient être attaqués par une foule de partisans du gouvernement, s'ils essaient d'organiser des activités le 28 janvier 1996, jour anniversaire de la naissance du héros national cubain José Martí. Des policiers ont été postés devant leur domicile et on ne les a pas autorisés à sortir ou recevoir des visiteurs. Néanmoins, le lendemain, quelques groupes ont effectivement essayé de mettre leurs projets à exécution. Une trentaine de membres du Frente pro Derechos Humanos Máximo Gómez (FPDHHMG, Front Máximo Gómez des droits de l'homme) ont été arrêtés à Pinar del Río alors qu'ils tentaient d'organiser une cérémonie en l'honneur de José Martí. Tous ont été libérés au bout de quelques heures à l'exception de José Ángel Chente Herrera, président du groupe, qui a été maintenu en détention pendant environ 24 heures. Plusieurs femmes membres du Movimiento de Madres Cubanas por la Solidaridad, ont été détenues pour une brève période dans la même ville après avoir tenté de mettre des fleurs sur un monument en souvenir de José Martí. À La Havane la police a empêché par la force Luis Felipe Lorenz et son épouse María Caridad Salazar de mettre des fleurs sur un monument funéraire similaire.

Le 9 février, des délégués de l'Union européenne en visite à Cuba ont pu rencontrer des dirigeants du Conseil cubain à la résidence de l'ambassadeur d'Italie à Cuba, à La Havane. La délégation les aurait assurés qu'elle insisterait auprès du gouvernement cubain pour qu'il autorise la tenue de l'assemblée. Manuel Marín, qui était à la tête de la délégation, aurait lui-même présenté la requête au Président Fidel Castro plus tard dans la journée.

Le lendemain, le CCN, composé de 26 membres représentant les 13 commissions, élisait un secrétariat de cinq personnes qui seraient les porte-parole du groupe. Le Dr Morcujón était élu délégué national, assisté de quatre adjoints : Mercedes Paradas Antúnez, présidente de l'ADPEPO et membre du bureau exécutif du Movimiento de Madres Cubanas por la Solidaridad ; Héctor Palacio Ruiz, président du Partido Solidaridad Democrático (PSD, le Parti démocratique de la Solidarité) ; Lázaro González Valdés, président du PPDHC, et Reinaldo Cosano Alén, Président de la Coalición Democrática Cubana (CDC, Coalition démocratique cubaine). Trois autres ont été élus membres honoraires, ayant le droit d'assister aux réunions mais pas celui de voter. Leurs noms sont : Elizardo Sánchez, Gustavo Arcos et Oswaldo Payá Sardinás. Des groupes de travail ont été formés qui s'occuperont des questions suivantes : problèmes syndicaux, droits de l'homme, questions familiales, l'économie, la morale, la finance et les relations internationales. Le CCN décidait alors de poursuivre la préparation de la conférence nationale prévue du 24 au 27 février bien que les autorités n'aient toujours pas donné de réponse à la demande.

Débuts de la répression

C'est le jeudi 15 février qu'a commencé la vaste opération dirigée contre les membres du Conseil, opération orchestrée par le Département de la Sécurité de l'État. Ce matin là, quatre des délégués nationaux ont été arrêtés à La Havane. Le Dr Morcujón a été arrêté alors qu'il arrivait au bureau du BPIC où devait se tenir une réunion du Conseil cubain. Il semble que les forces de sécurité aient bouclé le quartier quelques heures auparavant. Héctor Palacio a été arrêté alors qu'il se rendait à la réunion et a été libéré quelques heures plus tard. Mercedes Paradas et Lázaro González ont tous deux été arrêtés après que des membres des forces de sécurité furent entrés par effraction

à leur domicile. Tous se sont vus confisquer des documents appartenant au Conseil. Le journaliste Luis López Prendes a également été arrêté au bureau du BPIC en même temps qu'un autre homme nommé Orió. Tous deux ont été libérés au bout de peu de temps après confiscation des informations qu'ils avaient consignées. Quatre membres du PPDHC ont également été appréhendés plus tard dans la journée. Parmi eux Lázaro García Cernuda et Antonio Baez Alemán, tous deux membres du bureau exécutif du PPDHC, libérés le surlendemain.

Le Dr Morcujón a été emmené au poste de police du centre de La Havane où sa mère a pu le voir brièvement le 17 février. Elle a indiqué que son fils avait entamé une grève de la faim et que les

autorités faisaient pression sur lui pour qu'il signe des aveux. Lázaro González, qui avait été emmené au poste de police d'Arroyo Naranjo, La Havane, aurait lui aussi entamé une grève de la faim. Les deux hommes ont ensuite été transférés au siège central du Departamento Técnico de Investigaciones (DTI, Département technique des enquêtes) à La Havane. Quant à Mercedes Paradas qui, au moment de son arrestation souffrait d'un fibrome et d'hypertension, elle a été transférée le 16 février d'un poste de police à l'hôpital Hermanos Ameijeiras, de la Havane, où elle se trouvait sous surveillance policière. On lui aurait dit qu'elle allait être traduite en justice pour « propagande ennemie », « association illégale » et « incitation à la désobéissance civile ».

Les autorités interdisent la Conférence nationale

Le 16 février, un haut responsable du ministère de l'Intérieur s'est rendu chez Gustavo Arcos pour l'informer verbalement de la décision des autorités de ne pas autoriser la tenue de la Conférence nationale. Dans un bulletin qu'ils avaient co-signé Gustavo Arcos et cinq autres personnalités éminentes du Conseil exprimant une option minoritaire au sein de la coalition, faisaient part de leur intention de respecter cette interdiction afin, disaient-ils, d'éviter des « incidents et une confrontation accompagnée de violences

». Peu de temps après, une déclaration signée par le CNN du Conseil confirmait le report de la conférence.

Entre temps, les arrestations de membres du Conseil Cubain se poursuivaient un peu partout dans le pays. Le 16 février Nestor Rodríguez Lovaina, président du Movimiento de Jóvenes Cubanos por la Democracia (Mouvement de jeunes Cubains pour la démocratie) et Eriberto Lezva, président de l'Instituto de Estudios Alternativos (Institut d'études alternatives) ont été arrêtés alors qu'ils sortaient du bureau du département des Intérêts des États-Unis à La Havane¹⁰. La police a perquisitionné au domicile de Héctor Palacio et confisqué des documents. On lui a demandé de se présenter un peu plus tard dans un poste de police, mais peu de temps avant l'heure prévue, des agents de la Sûreté de l'État, l'on arrêté ainsi que Jesús Zúñiga, porte-parole du PSD. Ce dernier a été remis en liberté peu de temps après mais Héctor Palacio a été détenu pendant quatre jours et libéré sans avoir été inculpé. Parmi les personnes appréhendées entre le 15 et le 17 février figurent : Horacio Casanova Carrera, membre du Bureau exécutif du PPDHC ; Agustín Sosa Moya, président de la Comisión Humanitaria del Presidio político (Commission humanitaire pour les prisonniers politiques) ; Alberto Perera Martínez, délégué de la Commission n°6 du Conseil Cubain et président du Comité Paz, Progreso y Libertad (Comité Paix, progrès et liberté) ; José García Reyes du Movimiento Ignacio Agramonte (Mouvement Ignacio Agramonte) ; Miguel Granda Oliver de l'Agenda Nacionalista (Programme nationaliste), et Pedro Labrador Gilimas, membre du bureau exécutif de Consejo Nacional por los Derechos Civiles (Conseil national des droits civils) ; José Miguel Acosta Meyer, membre du bureau exécutif de l'Asociación Pro Arte Libre (APAL, Association pour la liberté de l'art) ; et Mercedes Rineri Carrión, déléguée provinciale de l'Organización Juvenil Martiana. La plupart ont été remis en liberté peu de temps après leur arrestation, mais Alberto Perera Martínez, José Miguel

Acosta et Miguel Granda Oliver n'ont été libérés que le 29 février, non sans avoir été condamnés à payer une amende pour « outrage ». On ne sait pas exactement si Agustín Sosa Moya est resté en détention.

D'autres personnes ont été détenues brièvement ou convoquées aux fins d'interrogatoire le 16 février ou aux alentours de cette date. Parmi eux losvani Pérez Díaz, Miguel Palenque, Isabel del Pino Sotolongo, Aída Rosa Jiménez, Marta Parga, Vicki Ruiz Labrit, Marta Yenis Ramírez et María Antonio Escobedo Yaser, cette dernière ayant été renvoyée chez elle à Santiago de Cuba avec ordre de ne pas quitter son domicile. Les autorités auraient gardé ses papiers d'identité ainsi que ceux d'autres personnes. Armando Hernández Corrales a reçu ordre de rentrer à Pinar del Rio et Eduardo Blanco Tolosa et Aurelio Sánchez Salazar à Camagüey.

Cinq membres du Conseil Cubain, notamment Librado Linares, coordonnateur de la Commission n° 11 ont été arrêtés dans la province de Villa Clara le 18 février ou aux environs de cette date. Tous

¹⁰ Les États-Unis et Cuba n'entretiennent pas de relation diplomatique, cependant les États-Unis ont une représentation de leurs intérêts dont les bureaux sont à l'ambassade de Suisse à La Havane et les intérêts cubains ont une représentation à Washington D.C.

ont été libérés peu de temps après.

Au cours de cette période Nicolás Rosario Rosabel, correspondant du BPC à Santiago de Cuba a reçu ordre de ne pas quitter son domicile dans cette ville. On pense qu'il a été arrêté un peu plus tard à La Havane, mais on ne sait pas de façon précise s'il était toujours détenu à la fin du mois.

Le 17 février, trois individus armés de couteaux se sont rendus au bureau du BPC. Ils étaient à la recherche de Rafael Solano, directeur de Habana Press, qui ne se trouvait pas sur les lieux à ce moment. Ils ont prétendu qu'il leur devait de l'argent qu'il avait reçu pour eux de l'étranger. Ils auraient tenté d'intimider Julio Restano, au domicile duquel se trouve le bureau du BPC. Le 19 février, Rafael Solano a été de nouveau détenu pendant quelques heures. Il a été libéré avec les mises en garde habituelles, lui enjoignant de mettre fin à ses activités au risque d'être inculpé pour « outrage ».

À minuit dans la nuit du 17 au 18 février, à la suite d'une perquisition de la police

à son domicile le Dr Gómez Manzano, coordonnateur du groupe des Sept, a été arrêté et emmené au siège du DTI à La Havane. Il a été libéré le 21 février, mais de nouveau détenu pour une courte période le 24 février.

Le 18 février, Ana Luisa López Baeza et José Antonio Sánchez, travaillant tous deux à Cuba Press ont été arrêtés au domicile d'Iraída de León León, vice-présidente du Colegio Médico Independiente de Cuba (Association médicale indépendante de Cuba), qui a également été emmenée en détention. Tous trois ont été rapidement libérés. José Antonio Sánchez et une autre journaliste Maria de los Angeles González, ont reçu l'ordre de se présenter à la police le lendemain, 19 février. Cependant Juan Antonio Sánchez aurait été de nouveau placé en détention plus tard dans la journée et n'aurait été relâché que le lendemain, et cette fois, après avoir reçu une mise en garde des autorités. Selon certaines informations on lui a ordonné de rentrer chez lui à Pinar del Río. Norma Brito, porte-parole du BPC, a été placée en détention le 18 février ou vers cette date à la suite d'une perquisition effectuée à son domicile, et a été libérée quelques heures plus tard. José Antonio Fornaris, président du Frente de Unidad Nacional (Front de l'unité nationale), a été placé en garde à vue le 18 février alors qu'il quittait le domicile d'un autre dissident et libéré peu de temps après. Lázaro Santana Mezquia, secrétaire général du Movimiento Macezista por la Dignidad, a également été arrêté le 18 février. Maricela Pompa Espinoza, d'ADPO, a été arrêtée le 19 février et emmenée au siège du DTI.

Le 20 février, Lázaro Lazo et Orlando Fondévila du BPC, ont été convoqués pour interrogatoire à La Havane mais libérés quelques heures après. Marta Beatriz Roque, directrice de l'Instituto Cubano de Economistas Independientes, a été détenue quelques heures à la suite d'une perquisition effectuée à son domicile. Elle a été libérée après avoir été avertie qu'elle devait mettre fin à ses activités. Osmel Lugo Gutiérrez, vice-président du Partido Democrático

30 de Noviembre (Parti démocratique du 30 novembre), a été arrêté et emmené au poste de police de San Miguel del Padrón à La Havane, où il poursuivrait une grève de la faim.

En date du 21 février, les autorités cubaines n'avaient publié aucune déclaration au sujet de ces arrestations. Cependant, d'après des articles parus dans la presse internationale, des diplomates étrangers avaient été l'objet de pressions de la part des autorités qui leur avaient recommandé de ne pas rencontrer de membres du Conseil cubain au motif que de telles rencontres pourraient être interprétées comme une ingérence dans les affaires intérieures de Cuba. L'agence de presse officielle, Prensa Latina, a fait référence à une « campagne de presse menée à l'étranger, et soutenue en grande partie par les États-Unis » concernant la création par des opposants au gouvernement d'« une sorte de conseil politique ». Elle donnait les noms d'Elizardo Sánchez et Gustavo Areos dont elle disait que c'étaient des personnes « qui dans le passé avaient été condamnées pour crimes contre la sûreté de l'État », et déclarait que les groupes d'opposition étaient « inconnus de la population ». Plus tard dans la journée, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères confirmait l'interdiction de la conférence déclarant qu'elle était « organisée, préparée, parrainée et financée par le gouvernement des États-Unis », ajoutant qu'« aucune tentative d'ingérence dans les affaires intérieures cubaines ou d'emprise despotique sur la souveraineté du peuple de ce pays ne seront tolérées ». Entre-temps, plusieurs membres importants du Conseil Cubain priaient instamment les autorités, dans un communiqué remis à l'ambassade d'Italie, de libérer les personnes détenues, arguant que leur maintien en détention paraissait inutile du fait que le groupe était d'accord pour ne pas mettre à exécution le projet de conférence.

Ce même jour, le 21 février, Reinaldo Cosano Alén, le seul vice-délégué national du Conseil cubain qui n'avait pas encore été arrêté, a été interpellé et emmené dans un commissariat du Centre de La Havane. Il a été libéré le 23 février, apparemment sans avoir été inculpé. Ont également été arrêtés le 21 février, Pedro Pablo Alvarez, président du Consejo Unitario de Trabajadores Cubanos (Conseil de l'Union des travailleurs cubains) et José Ángel Chente Herrera, président du FPDTMG, qui avait été interpellé à Pinar del Río et relâché quelques jours plus tard. Griselda Fernández et Miriam García, toutes deux de l'ADCP, auraient été emmenées dans différents postes de police de La Havane. Alexander Fuentes Lara, membre d'Agenda Nacionalista, a été arrêté et emmené dans un poste de police de La Havane. Juan José Pérez Maso aurait été arrêté à Pinar del Río et emmené au siège du DTI de cette ville. Il a été libéré au bout de quelques jours.

Procès de Lázaro González et du Dr Morzión

Le 21 février, des parents de Lázaro González, qui se trouvait depuis sept jours en détention, ont été informés que celui-ci devait être jugé le lendemain au tribunal municipal de La Palma à Arroyo Naranjo, La Havane, pour « outrage » et « désobéissance ». Lors du procès qui a duré trois heures, Lázaro González a été déclaré coupable et condamné à quatorze mois d'emprisonnement. L'accusation d'« outrage » aurait été fondée sur le fait qu'il avait poursuivi son activité politique malgré les avertissements répétés des autorités, l'accusation de « désobéissance » avait apparemment été prononcée parce que la famille aurait tardé à ouvrir la porte quand la police était venue l'arrêter, obligeant celle-ci à entrer par effraction. Des témoins à décharge auraient contesté cette affirmation. Quant aux témoignages à charge ils auraient été produits par trois membres des forces de sécurité. L'avocat de la défense, le Dr José Ángel Izquierdo González, n'aurait été informé du contenu exact des chefs d'inculpation qu'une heure ou deux avant le procès et n'aurait pu parler à son client que dans les minutes qui l'ont précédé. Selon certaines sources, une importante opération de police a eu lieu autour de l'immeuble où siégeait le t

ribunal et l'on a également signalé la présence de civils armés de bâtons et de barres de fer, appartenant, semble-t-il, aux Brigades d'intervention rapide. Antonio Bazz Alemán membre du PPDTIC, qui avait été appréhendé le 15 février et détenu pendant deux jours, aurait été à nouveau arrêté dans la salle d'audience dans des circonstances qui encore aujourd'hui n'ont pas été élucidées.

Le lendemain, avait lieu le procès du Dr Morzión au tribunal municipal de La Palma, Arroyo Naranjo, La Havane. Il était accusé de « résistance » apparemment au motif que, lorsque des hommes de la Sûreté de l'État en civil l'ont arrêté, il les a priés de justifier leur identité et leur a demandé s'ils avaient un mandat. Il a été condamné à six mois d'emprisonnement. Le Dr Morzión était lui aussi défendu par le Dr José Ángel Izquierdo González qui, cette fois encore, n'a eu l'autorisation de voir son client et d'avoir connaissance du dossier de l'affaire qu'au dernier moment. Après le procès, le Dr Izquierdo qui est lui-même membre du Courant agramontiste, l'un des groupes qui font partie du Conseil cubain, aurait été condamné à payer une amende pour avoir dit que le procès était une « parodie de justice » et prié de se présenter aux autorités le 29 février. Un autre avocat qui est également membre du Courant agramontiste, Jesús Escandé, aurait été arrêté pendant le procès mais, pour le moment, on ne sait rien de plus à ce sujet.

Les arrestations se poursuivent

À mesure qu'approche la date de la conférence interdite, les arrestations se sont poursuivies. Le 22 février, Gema Romero Iparraguirre, vice-président du CDC, a été détenu quelques heures, après une perquisition à son domicile. Le même jour, José Luis Quiroz Gómez, porte-parole du Bloque Democrático José Martí, a été arrêté à son domicile à La Havane et emmené dans un poste de police. Il a été libéré par la suite. Carlos Manuel Gagol Sainz, membre de l'Agenda Nacionalista, aurait également été détenu à La Havane. Barbara García Lugo, qui appartient au même mouvement, a été arrêtée mais r

emise en liberté peu de temps après. Marta Parga García, secrétaire exécutive du Movimiento de Madres Cubanas por la Solidaridad, qui avait été incarcérée pour une brève période le 16 février, a de nouveau passé quelques heures en détention pour interrogatoire.

Le 23 février, Héctor Peraza et José Manuel Canciano Restano, respectivement directeur par intérim et directeur-adjoint du BPIC, ont été arrêtés. José Manuel Canciano a été libéré le 25 février. Héctor Peraza l'a été un peu plus tard, et renvoyé dans sa province d'origine de Pinar del Río et averti qu'il

ne devait pas quitter son domicile. Mario Remedio de los Cuetos, président du Movimiento 24 de Febrero (mouvement du 24 février), a été arrêté après une perquisition à son domicile et emmené dans un poste de police de La Havane. Gladys Linares Blanco, déléguée de la Commission n° 5 du Conseil Cubain et présidente du Frente Femenino Humanitario (Front humanitaire féminin), a été arrêtée, ainsi que son mari, Humberto Monet. Ce dernier a été libéré quelques heures plus tard, mais Gladys Linares, âgée de 54 ans, a été détenue pendant deux jours au poste de police d'Acosta où elle aurait été blessée après avoir été agressée dans sa cellule par une autre femme qui apparemment était une spécialiste de Karaté. Cette femme aurait tenté de la provoquer, mais devant l'absence de réaction de Gladys Linares, elle l'a tirée de son lit et lui a donné plusieurs coups de poing. Il semble que lorsque ces faits se sont produits, des gardiens étaient présents, mais ne sont pas intervenus. Finalement, l'un d'eux a éloigné la femme sans toutefois consigner son comportement. Gladys Linares a été remise en liberté le 25 février, mais certaines sources indiquent qu'elle pourrait être inculpée pour provocation.

Le 24 février, c'est-à-dire le jour même où la conférence interdite devait commencer, la police aurait encerclé les domiciles de plusieurs membres éminents du Conseil cubain pour les empêcher de sortir ou de recevoir des visiteurs. Parmi eux se trouvaient : Raúl Rivero et José Rivero García de la Cuba Press. Les arrestations elles aussi ont continué, notamment celles de Rafael Solano, qui est resté détenu pendant 15 heures, le Dr Gómez Manzano, Ana María Agramonte, Irene Almira, Martiza Lago Gutiérrez, Ismael Rivero, José Gómez, Jorge Wong, Isabel del Pino Sotolongo, Juan José López Díaz, Osmani Pérez Díaz et son épouse Nierka Hernández, Reinaldo Alfaro, Clara Ortiz, Magín Pérez Ortiz et Miguel Palenque Lodoiro. Osiel Gómez Alemán a été arrêté à l'hôpital Hermanos Ameijeiras à La Havane, alors qu'il tentait de rendre visite à Mercedes Paradas et renvoyé de force chez lui, dans la province de Matanzas. Luis Felipe Lorens a été interpellé et emmené dans un poste de police du centre de La Havane. Mercedes Sabourni, porte-parole de l'Agenda Nacionalista, a été arrêtée après une perquisition à son domicile au cours de laquelle des documents lui ont été confisqués, et emmenée dans un poste de police de La Havane. On a également signalé d'autres arrestations dans la province de Pinar del Río. On pense que tous ont été libérés peu de temps après, à l'exception de Luis Felipe Lorens qui apparemment était toujours détenu début mars.

On a également signalé l'arrestation à La Havane, le 24 février, d'Esteban Pérez Castillo, de l'Unión Cívica Nacional qui, estime-t-on, était encore détenu à la fin du mois. Il semble que son épouse, Laura Espinosa, était sous la menace d'une accusation d'« outrage » pour avoir protesté contre l'arrestation de son mari.

Le 26 février, des agents de la Sûreté de l'État auraient procédé à l'arrestation de Eugenio Rodríguez Chaple, président du Bloque Democrático José Martí. Celle-ci faisait suite à une déclaration qu'il aurait faite par téléphone à des Cubains exilés aux États-Unis et dans laquelle il condamnait le fait que, le 25 février, deux petits avions appartenant à un groupe de Cubains en exil, avaient été abattus par l'Armée de l'Air cubaine, opération qui avait fait quatre victimes¹¹. On estime, au moment où nous rédigeons ces lignes, qu'il a été emmené au siège du DTI à La Hava

ne, où il serait toujours détenu. Son épouse, Lázara Herrera, a également été très brièvement détenue le 26 février et avertie par voie officielle qu'elle pourrait être inculpée pour « dangerosité ». D'après certaines sources, Eugenio Rodríguez Chaple avait également été détenu pendant plusieurs jours la semaine précédente.

Le 27 février, Rafael Solano a de nouveau été arrêté et emmené au siège de la Sûreté de l'État à La Havane. On a prévenu sa famille que, cette fois, il ne reviendrait pas. Le jour de son arrestation, il a reçu par téléphone des menaces contre sa vie et celle de sa famille, ainsi que celle d'autres membres

11 Les avions appartenaient à un groupe appelé Hermanos al Rescate (Frères à la rescousse) qui a déclaré que les avions survolaient le détroit de Floride à la recherche de personnes qui essaient de s'enfuir de Cuba par la mer. Le gouvernement cubain a affirmé que les deux avions abattus, dont ils pensaient qu'ils se dirigeaient vers La Havane où ils avaient déjà plusieurs fois jeté des tracts, étaient entrés dans l'espace aérien cubain sans autorisation. À la suite d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU convoquée d'urgence à l'initiative du gouvernement des États-Unis, une enquête devait être menée par l'International Civil Aviation Authority (Autorité internationale pour l'aviation civile). Amnesty International a demandé à toutes les parties concernées de collaborer pleinement avec les enquêteurs.

de l'opposition. Julio Martínez, Vice-président de Habana Press, a reçu des menaces téléphoniques de même nature une semaine plus tard.

Tout au long de la période de répression, nombreux ont été les membres du Conseil Cubain dont les lignes téléphoniques ont été coupées de façon permanente ou intermittente. Il était en conséquence difficile de savoir de façon certaine où les personnes arrêtées en étaient de leur détention. On savait cependant, début mars, que le Dr Morzón et Lázaro González avaient été transférés en prison, mais que les appels qu'ils avaient interjetés devaient être entendus le 8 mars. On pensait que Rafael Solano était sous le coup d'une inculpation pour « association de malfaiteurs » (article 207 du Code pénal cubain) qui peut entraîner une peine d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans. Eugenio Rodríguez Chaple et Luis Felipe Lorenz Nodal étaient toujours détenus et on craignait que leur inculpation ne soit imminente. Lázaro García Cernuda, Iosvani Pérez Díaz et Antonio Baez Alemán, tous membres du PPDHC étaient en liberté provisoire depuis le 4 mars 1996 dans l'attente de leur procès (mais on ne savait pas de quoi ils étaient accusés) Alberto Perera Martínez, Miguel Granda Oliver, José Miguel Acosta et Osmel Lujo Gutiérrez avaient été libérés le 29 février après avoir été déclarés coupables d'« outrage » et condamnés à payer une amende de 500 pesos cubains chacun. Mais pour beaucoup

d'autres membres du Conseil cubain, on ne disposait que de peu d'informations sur leur situation.

Amnesty International demande la libération immédiate et inconditionnelle du Dr Morzón, de Lázaro González et de Rafael Solano qu'elle considère comme des prisonniers d'opinion détenus uniquement pour avoir voulu exercer pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Elle estime que tous les autres membres du Conseil cubain encore détenus sont vraisemblablement autant de prisonniers d'opinion qui devraient être libérés immédiatement à moins qu'il n'existe des preuves solides montrant qu'ils se sont rendus coupables d'une infraction prévue par le code pénal. Ceux qui sont encore détenus devraient bénéficier de toutes les garanties judiciaires, notamment la possibilité de communiquer immédiatement avec un avocat de leur choix. En outre, l'Organisation prie instamment le gouvernement cubain de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations unies et de garantir le droit de tous les citoyens cubains à exercer librement leurs droits civils et politiques comme le prévoit la Déclaration universelle des droits de l'homme. Amnesty International ne prend pas position quant aux objectifs politiques du Conseil cubain mais soutient le droit de ses membres, comme de tous les citoyens cubains, à exercer leurs droits légitimes à la liberté d'expression, d'association et de réunion sans intervention injustifiée des autorités cubaines.

Récapitulation des sujets de préoccupation d'Amnesty International à Cuba

Amnesty International pense qu'il y a actuellement au moins 600 prisonniers d'opinion détenus à Cuba pour des infractions en rapport avec les tentatives qu'ils ont faites d'exercer - pourtant de façon pacifique - leurs droits à la liberté d'expression, d'association, de réunion ou de mouvement. L'Organisation estime qu'à peu près autant d'autres prisonniers sont détenus parce qu'on les accuse de crimes graves contre la sûreté de l'État, tels que terrorisme, sabotage et piraterie. Dans tous ces cas, les personnes concernées risquent de ne pas être jugées équitablement en raison de l'absence des garanties fondamentales dans le processus judiciaire, plus particulièrement en ce qui concerne le droit à la défense. Par ailleurs, Amnesty International reçoit fréquemment des informations signalant que des prisonniers ont été roués de coups par leurs gardiens, ce qui peut être assimilé à un traitement cruel inhumain et dégradant ou à un acte de torture. De même, l'Organisation a périodiquement connaissance de cas de civils non armés tués dans des circonstances donnant à penser que la force meurtrière a été utilisée de façon injustifiée, en particulier par des agents de sécurité travaillant dans des fermes gérées par l'État. Au cours de l'année 1995, Amnesty International a appris que cinq personnes avaient été tuées lors de tentatives de vol de nourriture dans des fermes appartenant à l'État. En outre, la peine de mort est maintenue à Cuba pour un grand nombre d'infractions. Elle n'a cependant pas été fréquemment appliquée ces dernières années. On sait que dans deux affaires de meurtre, les coupables ont été condamnés à mort et exécutés.

ANNEXE

I. Structure du Conseil cubain

Secretariado/ Secrétariat

Delegado Nacional/ Délégué national Dr Leonel Morujón Almagro

Vice-Delegados Nacionales/ Adjoints du
Délégué national Reinaldo Cosano Alén

Lázaro González Valdés
Héctor Palacio Ruiz
Merecedes Paradas Antúnez

Miembros honorarios/ Membres honoraires Gustavo Arcos Bergnes

Oswaldo Payá Sardiñas
Elizardo Sánchez Santa Cruz

Consejo Coordinador Nacional (CNN)/ Conseil national de coordination

Composé de 26 membres (les treize commissions élisant chacune 2 membres).

Grupo de Apoyo / Groupe de soutien (connu également sous le nom de Grupo de los Siete - groupe des sept).

Gustavo Arcos Bergnes
Félix Bonne Careacés
Dr René Gómez Manzano
Vladimiro Roca
Marta Beatriz Roque
Elizardo Sánchez Santa Cruz
Jesús Yañez Pelletier

II. Groupes faisant partie du Conseil cubain et qui ont été mentionnés dans ce document

Agenda Nacionalista Programm nationaliste

Alianza Democrática Popular (ADEPO)

Alliance démocratique populaire

Asociación de Periodistas Independientes
de Cuba (APIC)

Association cubaine des journalistes
indépendants de Cuba"

Asociación Cívica Democrática

Association démocratique civique

Asociación Pro Arte Libre (APAL) Association pour la liberté de l'art

Bloque Democrático José Martí

Bloc démocratique José Martí

Búro de Periodistas Independientes de Cuba
(BPI) indépendants

Bureau des journalistes cubains

(composé de) composé de :

Círculo de Periodistas de la Habana Cercle des journalistes de La Havane

Habana Press

Presse de La Havane

Patria

Patrie

Coalición Democrática Cubana (CDC)

Coalition démocratique cubaine

Colégio Médico Independiente de Cuba

Association médicale indépendante de Cuba

Comité Cubano Pro Derechos Humanos (CCPDH)

Comité cubain des droits de l'homme

Comisión Cubana de Derechos Humanos
y Reconciliación Nacional (CCDHRN)

Commission cubaine pour les droits de
l'homme et la réconciliation nationale

Comisión Humanitaria del Presidio Político

Commission humanitaire pour les prisonniers

	politiques
Comité Paz, Progreso y Libertad	Comité paix, progrès et liberté
Consejo Nacional por los Derechos Civiles	Conseil national pour les droits civils
Consejo Unitario de Trabajadores Cubanos	Conseil de l'union des travailleurs cubains
Corriente Agraromontista	Courant agraromontiste
Corriente Cívica Cubana	Courant civique cubain
Cuba Press	Presse de Cuba
Frente Femenino Humanitario	Front féminin humanitaire
Frente Pro Derechos Humanos Máximo Gómez	Front Máximo Gómez pour les droits de l'homme (FPDHHMG)
Frente de Unidad Nacional (FUN)	Front de l'unité nationale
Instituto Cubano de Economistas Independientes independientes	Institut cubain des économistes indépendants
Instituto de Estudios Alternativos	Institut d'études alternatives
Movimiento 13 de Julio	Mouvement du 13 juillet
Movimiento 24 de Febrero	Mouvement du 24 février
Movimiento Cristiano Liberación	Mouvement chrétien de libération
Movimiento Democrata Cristiano	Mouvement démocrate chrétien
Movimiento Ignacio Agramonte	Mouvement Ignacio Agramonte
Movimiento de Jóvenes Cubanos por la Democracia	Mouvement de jeunes cubains pour la démocratie
Movimiento Juvenil Cubano	Mouvement de la jeunesse cubaine
Movimiento Maceista por la Dignidad	Mouvement Maceo pour la dignité
Movimiento de Madres Cubanas por la Solidaridad	Mouvement des mères cubaines pour la solidarité
Movimiento Reflexión	Mouvement Réflexion
Natur/Paz	Nature/Paix
Organización Juvenil Martiana	Organisation de jeunesse Martí
Partido Democrático 30 de Noviembre	Parti démocratique 30 novembre
Partido pro Derechos Humanos en Cuba (PPDHC)	Parti pour les droits de l'homme à Cuba
Partido Solidaridad Democrático (PSD)	Parti démocratique de la solidarité
Unión Cívica Nacional (UCN)	Union civique nationale

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : CUBA - Government Crackdown on Dissent. AMR 25/14/96. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les EDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAL - Service RAN - mai 1996.